

## Litige sur le montant d'une prise en charge de soin s dentaires

## Par cricri06, le 20/07/2009 à 18:55

## Bonjour,

J'ai depuis 2007 une mutuelle d'entreprise, souscrite par l'employeur.

Janvier 2009 je fais établir un devis pour la pose de couronnes dentaires, et l'envoi pour acceptation à ma mutuelle.

Février 2009, mon CDD qui devait se transformer en CDI n'est ni renouvellé ni transformé.

Le 2 Mars 2009, acceptationde la prise en chargepar retour de courrier.

Les travaux sont engagés et j'ai à ma charge 800 euros de prothèse provisoires.

J'informa la mutuelle de mon changement de situation professionnelle et leur demande de me transmettre les documents necessaires à la continuité de la couverture.

Les travaux sont terminés fin Mars.

Le 10 juin je décide d'écrire car toujours pas de remboursements et surtout l'information donnée suite à mon appel téléphonique que le taux de prise en chargeétait revu à la baisse (-75%) compte tenu de la différence entre les accords d'entreprise et un contrat souscrit de manière individuelle, malgré leur engagement.

Ils trainent des pieds pour les remboursements et ils ne tiennent pas leurs engagements. que puis6je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse

Salutations

Christian